

2011_B301

OBJET : Développement économique et Emploi - ZAE - Zone communale - Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières - Commune d'Eguilles - Réalisation du bassin de rétention des Valladets - Validation du programme de travaux et lancement du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

**Objet : Développement économique - ZAE - Zone Communale -
Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières - Commune
d'Eguilles - Réalisation du bassin de rétention des Valladets -
Validation du programme de travaux et lancement du marché de
délégation de maîtrise d'ouvrage publique.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

A la suite des études hydrauliques réalisées sur le pôle d'activités des Jalassières à Eguilles, la réalisation de travaux hydrauliques a été validée par le Conseil de Communauté du 6 février 2004. A la suite de nombreuses difficultés foncières et de retard dans le dossier « Loi sur l'eau », les travaux n'ont pas pu être effectués. Le foncier est aujourd'hui régularisé, le dossier « Loi sur l'eau » est terminé et il s'agit aujourd'hui de valider le programme des travaux estimés à 1 100 000 € TTC, ainsi que de lancer un marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour leur réalisation.

En 2004, des études hydrauliques ont été réalisées sur le bassin versant du pôle d'activités des Jalassières à Eguilles. Celles-ci ont préconisé la réalisation de plusieurs ouvrages et en première phase, la construction du bassin de rétention des Valladets dont le financement a été validé par le Conseil Communautaire du 6 février 2004.

Un mandataire avait été retenu pour la préparation et le suivi des travaux. Cependant, à la suite de multiples difficultés foncières, du retard apporté dans l'instruction du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et des surcoûts induits, les travaux n'ont pas pu être effectués à ce jour. Le marché de maîtrise d'ouvrage délégué a donc été résilié en septembre 2009 en attendant le déblocage de la situation.

Aujourd'hui, le dossier « Loi sur l'eau » ayant été réalisé et le foncier dûment régularisé par la commune, les travaux peuvent être effectués. Le programme de cette opération porte sur la réalisation d'un bassin de rétention, lieudit « Les Valladets » et comporte :

- La création d'un bassin de rétention de 25 152 m³,
- La sécurisation du site,
- Le traitement paysager du bassin

L'enveloppe prévisionnelle de l'aménagement est estimée à 1 200 000€ TTC. Ce montant comprend les travaux estimés aujourd'hui à 1 100 000 € TTC, auxquels il faut ajouter les divers frais d'étude et de maîtrise d'œuvre. Il est également proposé de confier la consultation des entreprises et le suivi des travaux, par marché, à un délégataire de maîtrise d'ouvrage publique. La rémunération correspondante est estimée à 40 000€ TTC. Le budget alloué à cette opération a d'ores et déjà été approuvé par délibération n°2010-A172 en date du 10 décembre 2010 avec l'augmentation de l'autorisation de programme initiale à hauteur de 1 750 000 €.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2004-A024 du Conseil Communautaire du 6 février 2004 approuvant le lancement de l'opération de réhabilitation et la création de l'autorisation de programme initiale,

VU la délibération n°2006-B124 du Bureau Communautaire du 2 juin 2006 validant le programme de travaux et le lancement du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique,

VU la délibération n°2007-A447 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 validant une modification au programme de travaux et l'augmentation budgétaire correspondante,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n°2009-B338 du Bureau Communautaire du 18 septembre 2009 validant l'interruption des marchés de délégation de maîtrise d'ouvrage publique et de maîtrise d'œuvre relatifs au programme initial,
VU la délibération 2010-A172 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 approuvant l'augmentation de l'autorisation de programme initiale,
VU la délibération 2011-B180 du Bureau Communautaire du 19 mai 2011 donnant quitus au mandataire,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le programme des travaux pour la réalisation du bassin de rétention « les Valladets » sur le pôle d'activités d'Eguilles,
- **VALIDER** le lancement d'une consultation pour la délégation de maîtrise d'ouvrage publique en vue de la consultation des entreprises et du suivi des travaux, conformément à la loi MOP n°85.704 du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance n°2004.566 du 17 juin 2004 et dans le respect des règles de mise en concurrence en vigueur,
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, service 3C, fonction 90, opération 321, qui présentent les disponibilités nécessaires,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter des subventions

**OBJET : Développement économique et Emploi - ZAE - Zone communale -
Réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières - Commune d'Eguilles - Réalisation du
bassin de rétention des Valladets - Validation du programme de travaux et lancement du
marché de délégation de maîtrise d'ouvrage publique**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUIL. 2011